



**Conseil Consultatif Régional Sud**  
6 rue Alphonse Rio  
96100 Lorient • FRANCE  
• TEL : +33 297 83 11 69  
• FAX : +33 297 83 91 84  
info@ccr-s.eu  
adrilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu  
[www.ccr-s.eu](http://www.ccr-s.eu)

## Compte-rendu du 24<sup>ème</sup> Comité Exécutif Lisbonne, 21 janvier 2015, Ministère de l'Agriculture et de la Mer

Présidence : Yves Foëzon ( OP les Pêcheurs de Bretagne), secrétariat JM Robert (CC Sud)

Accueil des participants - Validation du compte rendu de la dernière réunion - Validation de l'ordre du jour

En raison de problèmes de santé, le Président du CC Sud, Aurelio Bilbao, n'a pu se déplacer à Lisbonne pour la réunion de ce jour, et s'est donc excusé pour son absence légitime. Après concertation avec Antonio Cabral, Yves Foëzon, deuxième Vice-Président du CC Sud, assumera la présidence de ce Comité Exécutif.

Y. Foëzon a remercié l'ensemble des membres et le représentant de la Commission Européenne pour leur présence, ainsi que le Ministère Portugais, pour la mise à disposition de cette salle.

Compte-tenu des décisions adoptées lors des réunions de la veille, il a été décidé de supprimer de l'ordre du jour les points relatifs à l'obligation de débarquement, et à la consultation sur les Mesures Techniques. En substitution de ces points, une présentation de la DG Mare sera réalisée, elle concernera un non paper relatif au plan de gestion pour les Eaux Occidentales.

L'ordre du jour a été validé avec ces modifications.

Le compte-rendu de la précédente réunion a été validé, en acceptant deux demandes de modification d'ordre rédactionnel.

### Actualités Communautaires :

#### Bilan du Conseil des Ministres

Un tour de table des membres a permis d'exprimer les ressentis suivants, quant aux décisions prises lors du Conseil de fin d'année :

- Sole VIIIab : Le secteur français s'est montré relativement satisfait du suivi des termes de la règle d'exploitation qu'ils avaient proposée. La France a en outre et depuis décidé de mettre en œuvre un mécanisme de gestion par l'effort, impliquant un arrêt d'activité sur cette espèce de 15 jours durant le 1<sup>er</sup> trimestre. Cette mesure doit être vue comme une mesure d'accompagnement souhaitée par le secteur, devant permettre de contribuer au maintien des possibilités de pêches.
- Anchois VIIIab : les membres se sont félicités que le calendrier de gestion de cette espèce soit de nouveau adossé au calendrier civil, et que la règle d'exploitation proposée par le CC Sud ait été appliquée.
- Maquereau et Stock Ouest de Chinchard : la diminution des possibilités de pêche est jugée décevante au regard de l'abondance de ces stocks ressentie en mer. Ces diminutions des possibilités de pêche seront impactantes pour le secteur. Selon





Conseil Consultatif Régional Sud  
6 rue Alphonse Rio  
96100 Lorient • FRANCE  
• TEL : +33 297 83 11 69  
• FAX : +33 297 83 91 84  
info@ccr-s.eu  
adrilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

un membre du Comité Exécutif, les évaluations de ces stocks pourraient être problématiques.

- Les hausses des possibilités de pêche pour la baudroie et la cardine ont été jugées satisfaisantes.
- La diminution des possibilités de pêche pour le merlu ibérique a été jugée pénalisante, une nouvelle fois en lien avec la vraisemblable abondance de ce stock.
- A. Cabral s'est félicité, après de nombreuses années de baisses successives, de voir enfin augmentées les possibilités de pêche pour la langoustine IXa. Il a jugé que la situation s'était globalement améliorée dans les eaux ibériques, grâce aux efforts consentis, mitigeant pour partie certains ressentis espagnols. Il a rappelé que la fixation de certaines possibilités de pêche relevait des négociations entre Etats Côtiers. déplorant au passage la fixation unilatérale du TAC de merlan bleu par la Norvège. Il s'est globalement félicité des résultats de ce Conseil des Ministres.

Le représentant de la Commission a pris acte de la mesure complémentaire mise en place au niveau français pour la sole VIIIab, rappelant que les possibilités de pêche ne resteraient stables que si la mortalité par pêche venait effectivement à baisser pour ce stock. Il a également rappelé que le niveau de biomasse estimé pour ce stock n'était plus très éloigné de la biomasse de précaution. En ce qui concerne l'anchois du golfe de Gascogne, R. Ataïde s'est félicité de cette décision, estimant que l'implication du CC Sud sur ce sujet était un succès.

Il a par ailleurs été ajouté que l'avis du CSTEP sur la raie brunnée serait étudié avec attention.

Le Président a souligné, au vu de ces échanges, l'importance des travaux entre scientifique et pêcheurs, en amont du Conseil. Il a exprimé le fait que les structures représentant les pêcheurs étaient responsables. Toutefois, des mesures d'accompagnement, à l'instar de l'arrêt volontaire pour la sole, ne doivent pas selon lui devenir une norme, afin de limiter la baisse des possibilités de pêche. Il a vivement déploré la récente décision de la Commission Européenne sur le bar (fermeture de la pêcherie pélagique), tant sur le fond que sur la forme. Le fait que ces mesures d'urgence ne s'appliquent qu'au chalutage pélagique est discriminatoire, alors que tous les métiers concernés par ce stock devraient être assujettis à des mesures de gestion.

En lien avec ce dernier sujet, le représentant de la Commission n'a pas souhaité s'exprimer sur le fond, mais a tenu à indiquer que les débats avaient été très nourris.

### Non paper de la Commission Européenne sur le plan de gestion pour les Eaux Occidentales

R. Ataïde a informé les membres du Comité Exécutif que le développement de plans de gestion devait être vue comme une priorité au regard de la nouvelle PCP. Les articles 9 et 10 du règlement de base précisent ainsi les objectifs de cet outil, ainsi que son contenu potentiel. Grâce aux travaux de la Task Force, une solution opérationnelle reposant sur des fourchettes de valeur de mortalité par pêche cible a pu être identifiée ; elle devrait être mise en œuvre, à l'instar de ce qui a été fait pour la Mer Baltique. Il doit être considéré par toutes les parties prenantes que la consultation est à ce jour très ouverte. Cette consultation porte de plus sur de nombreuses questions techniques





**Conseil Consultatif Régional Sud**  
6 rue Alphonse Rio  
96100 Lorient • FRANCE  
• TEL : +33 297 83 11 69  
• FAX : +33 297 83 91 84  
info@ccr-s.eu  
adrilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu  
[www.ccr-s.eu](http://www.ccr-s.eu)

(périmètre, stocks..). L'ensemble des dispositions qui pourraient être comprises dans un plan de gestion ont été passées en revue. Les éléments de calendrier ont été présentés. Un groupe de travail du CSTEP se réunira sur ce sujet en mai 2015. A l'instar des procédures habituelles, une analyse d'impact et une consultation du public seront réalisées.

En ce qui concerne le conflit institutionnel, la Commission a précisé qu'il n'était pas possible d'intégrer de règles d'exploitation dans les plans de gestion. Il doit par ailleurs être entendu que de nombreuses dispositions concernant la mise en œuvre de ce plan pourront être précisées par des Actes Délégués, qu'ils soient issus ou non de la régionalisation. Il est ainsi prévu que le contenu des plans rejets adoptés soit repris dans les plans de gestion. Il sera bien sûr tenu compte des négociations en cours sur la Baltique, pour orienter au mieux les travaux pour les eaux Occidentales. De nombreuses questions ont été adressées à la Commission, portant sur les objectifs d'atteinte de Fmsy en termes de calendrier, sur la méthode de travail pour ce qui concerne des stocks largement répartis, ou bien encore sur les objectifs plus globaux poursuivis par la Commission.

Le représentant de la Commission a estimé que toutes ces questions étaient ouvertes, qu'elles pourraient pour partie être discutées dans le cadre des réflexions sur les Mesures Techniques, ou via la régionalisation. J. Lamothe a par ailleurs exprimé le souhait que cette consultation et ces éléments de calendrier ne viennent pas perturber les travaux déjà engagés par ailleurs, et qu'il convenait donc de disposer de la plus grande visibilité sur les futurs travaux organisés par la Commission.

## Fonctionnement

### Priorités de travail :

La proposition de liste des priorités de travail établis par le secrétariat suite aux récents groupes de travail n'a fait l'objet de commentaires que de la part de la Cofradia de Corralejo. Celui-ci a en effet estimé que trop peu de priorités avaient été recensées pour le GT Subdivision Insulaire, et que les thèmes Pescatourisme et Pêche Plaisance devaient aussi apparaître comme de la compétence de son groupe, au regard du fait que ces sujets avaient été travaillés dans ce cadre par le passé. De même, la question de l'équivalence taille-poids pour l'anchois des Canaries devrait aussi être vue comme une priorité selon lui.

Le Secrétaire Général a estimé que la question de l'équivalence pour l'anchois des Canaries, aussi importante soit-elle, ne pouvait constituer une priorité de travail par cohérence avec les autres thématiques identifiées. Toute fenêtre législative opportune sera néanmoins utilisée pour améliorer le cadre de gestion de cette espèce. Il a aussi appelé de ses vœux un suivi des thématiques au sein d'un unique groupe de travail, afin de faciliter les travaux. Les Présidents des Groupes de Travail Espèces Pélagiques et Pêche traditionnelle n'ont néanmoins pas émis d'objection à ce que ces sujets soient travaillés au préalable au sein du GT Insulaire, pour peu que la compétence de leur Groupe soit respectée. S. Larzabal a souhaité que chaque sujet ne soit traité que dans un seul groupe de Travail.

Il a finalement été décidé que ce sujet serait arbitré par le Président du CC Sud.





Conseil Consultatif Régional Sud  
6 rue Alphonse Rio  
96100 Lorient • FRANCE  
• TEL : +33 297 83 11 69  
• FAX : +33 297 83 91 84  
info@ccr-s.eu  
adrilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Acte Délégué relatif au fonctionnement des Conseils Consultatifs

Le Secrétaire Général a informé les membres que cet Acte Délégué n'était pas encore entré en vigueur le jour de la réunion, du fait que le Parlement Européen avait demandé un délai de deux mois supplémentaires pour pouvoir se positionner. Cet Acte Délégué ayant toutefois d'assez fortes probabilités d'être adopté en l'état, il apparaît opportun d'évoquer ce jour les dispositions nouvelles de celui-ci. Il apparaît en particulier utile d'apprécier la possibilité d'octroyer une compensation additionnelle pour les pêcheurs représentant la petite pêche, et le secrétariat a donc interrogé les membres pour apprécier dans quelle mesure les actuelles règles de remboursement leur avait paru, ou non, satisfaisantes.

Plusieurs membres ont rappelé que la question des remboursements avait de nombreuses fois été évoquées, et que les actuels mécanismes leur semblaient adéquats. En réponse à une question soulevée par un membre, il a de plus été souligné que cette nouvelle possibilité n'induirait pas de financement supplémentaire de la part de la Commission Européenne. En outre, cette nouvelle possibilité de compensation viendrait de nouveau poser le problème de la définition de la pêche artisanale. Les représentants des Canaries ont souligné que leur participation aux réunions avait souvent entraîné des pertes financières, du fait de leur éloignement. Dans le cas où de nouveaux fonds viendraient à être abondés, il leur semblerait donc légitime de demander une compensation additionnelle. Toutefois, dans le cas contraire, alors ils ne demanderaient pas d'augmentation. Plusieurs membres ont enfin souligné que cette question devait avant tout être assumée par les structures professionnelles.

*Afin de faciliter la lecture, les discussions relatives au nombre maximal de sièges du Comité Exécutif sont rapportées dans le point élections.*

### Désignation pluriannuelle

Enrique Paz a été désigné représentant du CC Sud pour les réunions de la plénière de l'ICCAT.

Sergio Lopez a été désigné représentant du CC Sud pour les réunions de l'Agence Européenne de Contrôle. Dans le cas où il ne lui serait pas possible de siéger à une réunion, et sous réserve que le CC Pélagiques soit d'accord, José Manuel Beltran le supplantera.

### Composition des Groupes de Travail

Le secrétariat a informé les membres que la composition des groupes Mesures techniques et Rejets était pour partie vétuste, et qu'il convenait de la toiletter. Ceci, alors qu'une nouvelle dynamique de travail sera organisée sur les mesures techniques, en lien avec le Contrôle. Il a été proposé et validé de consulter les membres pour renouveler la composition de ces groupes, dans la limite de 4 représentants pour chacune des grandes familles du CC Sud.







**Conseil Consultatif Régional Sud**  
6 rue Alphonse Rio  
96100 Lorient • FRANCE  
• TEL : +33 297 83 11 69  
• FAX : +33 297 83 91 84  
info@ccr-s.eu  
adrilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu  
[www.ccr-s.eu](http://www.ccr-s.eu)

En ce qui concerne le futur Comité Exécutif, Anfaco-Cecopesca a fait part de son vif intérêt pour poursuivre son implication dans cette enceinte, mettant en avant de nombreux arguments. Cette structure est en effet la seule représentant l'industrie de la transformation à avoir siégé au CC Sud depuis sa création, elle s'est de plus véritablement impliquée dans les travaux du CC Sud, en siégeant lors de la plupart des réunions organisées. Il a aussi été rappelé que l'Espagne était le principal pays de l'UE pour ce qui concerne la transformation des produits de la mer. Enfin, le représentant de la transformation a jugé important qu'il soit tenu compte de la nouvelle PCP, et de s'assurer que toutes les parties y figurant comme représentant le secteur de la production soient bien représentées.

De nombreux échanges ont porté sur l'opportunité d'augmenter le nombre de sièges à 30, afin de permettre une représentation satisfaisante de toutes les parties. Cette proposition a notamment émané de la Cofradia de Corralejo.

Toutefois, plusieurs membres ont souligné ne pas souhaiter cette augmentation, argumentant que la question de la représentation devait avant tout être discutée en interne au sein de chacune des grandes familles. Un représentant des ONG environnementale a de plus estimé que cette possibilité pourrait remettre en cause le nouveau ratio en matière de représentativité.

Le statu-quo (25 membres au maximum) s'est majoritairement exprimé dans les échanges.

Il a été convenu que le secrétariat réaliserait une estimation de l'impact financier d'un passage à 30 membres, et que cette estimation serait présentée au Comité Exécutif de mai, afin d'arbitrer cette question.

Le Comité Exécutif a par ailleurs validé le calendrier et la méthode proposée par le secrétariat, impliquant notamment que l'ensemble des Membres serait consulté durant le mois d'avril pour identifier les candidats au Comité Exécutif.

### **Point sur les programmes du CC Sud :**

- Le profil d'utilisateur tel que proposé par le secrétariat, concernant l'accès à l'atlas des Pêcheries, a été validé.
- Les membres du Comité Exécutif ont validé la réorientation stratégique de SIMBAD, afin de coller au mieux aux objectifs politiques, impliquant notamment une fin anticipée du programme fin juin.
- Le secrétariat a informé les membres du recrutement d'Alexandre Mousseigne, en charge de l'appui à la préfiguration du plan de gestion pour le golfe de Gascogne.

### **Questions diverses :**

- Réunion de coordination entre les CC et le CIEM : les principaux travaux en cours et potentielles évolutions dans le format des avis annuels du CIEM ont été présentés aux membres.

